



Charte de participation



Nous concevons

des espaces inspirants qui éveillent
la curiosité, des espaces de qualité
grâce à l'intelligence collective





**Pour nous,
créer des espaces c'est rassembleur**

Charte de participation

Objectif de la charte de participation publique

Chez Lemay, **nous nous efforçons** de concevoir des espaces qui améliorent l'environnement naturel et bâti, qui créent de la valeur pour les entreprises et les communautés qu'ils servent, et qui améliorent la vie des personnes qui les utilisent.

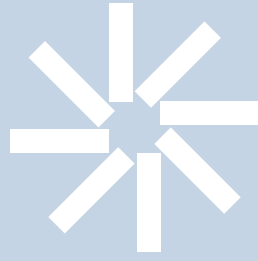
Nous nous engageons avec curiosité, invention et un esprit généreux afin d'identifier les opportunités qui se cachent derrière chaque projet. En épousant les contraintes, nous renouvelons sans cesse notre objectif d'innover, toujours dans le but de créer des espaces qui donnent plus qu'ils ne demandent.

Nous croyons en l'émergence d'une société plus responsable, équitable, inclusive et engagée. En encourageant l'engagement et l'implication citoyenne dans nos projets, nous participons activement et fièrement à la reconnaissance et à la valorisation d'une intelligence collective.

Nous considérons que la vie démocratique est au cœur de nos actions quotidiennes et nous nous réjouissons de voir depuis quelques années le foisonnement d'initiatives et de processus de participation publique, notamment dans les projets d'aménagement. En tant qu'acteurs du changement qui ont un impact direct sur les milieux de vies, nous désirons assurer la qualité et le succès de nos projets en y intégrant des démarches de planification collaborative et de codesign.

Nous garantissons que la charte de participation publique de Lemay respecte les plus hauts standards inhérents à l'élaboration de processus de participation publique puisqu'elle se nourrit des principes et des normes énoncés par des acteurs reconnus du domaine, notamment l'Association internationale pour la participation publique (IAP2) et le Gouvernement du Québec, en matière de politique de participation du publique tel qu'énoncé au Guide d'élaboration d'une politique de participation publique du Ministère des affaires municipales et de l'Habitation. De plus, la firme adhère pleinement aux principes de l'Analyse différenciée selon les sexes et intersectorielle (ADS+) afin de s'assurer de déployer les efforts et les outils nécessaires pour inclure les populations susceptibles d'être sous-représentées dans les démarches de participation publique et dans la société en général.

**Nous créons des espaces inclusifs,
où tous et chacun se retrouve.**



Nous créons
des espaces qui nous
relient à notre communauté
et à l'environnement

Charte de participation

Une entreprise fondée
sur le design, l'excellence,
la créativité, l'approche
Net Positive et la
collaboration.

La charte de participation publique de Lemay a pour objectif de clarifier le rôle et les responsabilités des différentes parties prenantes dans le processus participatif, en énonçant les principaux engagements attendus tout au long de la démarche.

Rédigée sous la forme de contrat social, elle permet de communiquer les standards de qualité et les valeurs de Lemay, à souligner l'importance de la collaboration et du partage des connaissances et des expertises, à garantir l'intégrité du processus.

Dans quel contexte l'appliquer, à qui elle s'adresse et comment la communiquer ?

La charte de participation publique s'applique à tous les projets qu'entreprind la firme qui impliquent une forme de consultation, concertation ou participation des parties prenantes. Cela peut prendre la forme d'ateliers de travail avec des acteurs du milieu, des assemblées publiques, des sondages ou tout autre type d'activité du même genre.

La charte est communiquée aux participants en amont des consultations publiques, lors de rencontres publiques, ou affichée sur les plateformes de consultation afin de communiquer clairement et visiblement ses engagements envers le processus.



— **Nous créons des espaces inclusifs, où tous et chacun se retrouve.**

Nos engagements

La firme Lemay et l'ensemble de ses professionnels, toutes disciplines confondues, impliqués dans l'organisation et l'animation d'une démarche de participation publique et de concertation s'engagent à :

- **Agir avec professionnalisme** pour établir une relation de confiance et un respect mutuel entre toutes les personnes mobilisées, quelque soit leur degré d'engagement ;
- **Établir** en amont de la consultation et de façon claire **l'objectif de la démarche** et les modalités de participation, et ce à toutes les étapes du processus participatif ;
- **Reconnaître** aux participants **un réel pouvoir d'influence** dans la conception des projets ;
- Être inclusif en s'assurant de révéler **une diversité de points de vue**, en ciblant des profils variés, en particulier les **populations susceptibles d'être sous-représentées** dans la société et mettre en place des outils accessibles à tous ;

- Afin d'assurer une participation éclairée, diffuser, dans un délai raisonnable, **l'information pertinente et de qualité, rédigée dans un langage vulgarisé** et adapté en fonction des circonstances ;
- Mettre en place une démarche de participation **accessible et évolutive** qui facilite et encourage la participation de tous dans un climat constructif, collaboratif et productif ;
- Veiller à ce que les discussions et les échanges **respectent les règles de politesse** et de savoir-vivre afin de créer un espace de dialogue inclusif, équitable et respectueux de la diversité des points de vue ;
- **Refléter fidèlement les propos** des participants, et ce en toute **transparence et impartialité**, dans l'ensemble des rapports de consultation ou de reddition de comptes aux participants ;
- Mettre en place un processus d'évaluation de la démarche et **d'amélioration continue** afin d'assurer la qualité des services.

L'engagement attendu des parties prenantes à la démarche :

- **Prendre connaissance** des différents documents d'information avant la participation ;
- Participer en privilégiant les **intérêts de la collectivité** plutôt que l'intérêt individuel et formuler des idées constructives ;
- Partager son opinion de façon succincte, en faisant preuve de **respect dans les échanges** et en étant à l'écoute des autres idées, afin de permettre à tous de s'exprimer dans un climat sain ;
- **Respecter les règles de politesse** et les règles de conduite en ligne (nétiquette) et en personne ;
- Ne pas hésiter à donner son opinion et à offrir des **pistes d'amélioration** concernant le processus participatif ;
- En cas de besoins particuliers, communiquer avec la personne responsable afin **d'assurer votre confort** et afin de vous accompagner lors de l'activité.



**INTELLIGENCE CRÉATIVE.
VALEUR COLLECTIVE .**

CANADA

Montréal

3500, rue Saint-Jacques
Montréal, QC, Canada H4C 1H2

T 514 932-5101

Québec

734, rue Saint-Joseph Est, 4e étage
Québec, QC, Canada G1K 3C3

T 418 647-1037

Toronto

60, Adelaide St. E., bureau 401
Toronto, ON, Canada M5C 3E4

T 647 382-3168

Calgary

340, 12 Ave. SW, bureau 1180
Calgary, AB, Canada T2R 1L5

T 403 245-3089

Edmonton

10526, Jasper Ave., bureau 202
Edmonton, AB, Canada T5J 1Z7

T 780 429-3089

ÉTATS-UNIS

New York

362, Fifth Avenue, Suite 801
New York, NY, USA 10001

T 212 219-9810